





MOT DU **DIRECTEUR GÉNÉRAL** ET DU **PRÉSIDENT**

Depuis le dernier Rendez-vous ACQ en juin 2017, il y a eu beaucoup de changements dans notre industrie, sans tous les nommer, nous pouvons noter la nomination d'un nouveau PDG à la RBQ, la sentence arbitrale concernant les changements applicables aux conventions collectives, des budgets fédéral et provincial relativement favorables pour notre industrie, les projets de loi 152 et 162 afin de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau.

130 PARTICIPANTS

Le 15^e Rendez-vous ACQ de mars dernier à Boucherville tombait donc à point pour les 130 participants présents pour l'occasion. S'étant spécialement déplacée pour l'occasion, la présidente de l'Association canadienne de la construction (ACC), Mary Van Buren, est venue nous présenter les grandes orientations de l'ACC pour 2018.

Les différents comités ont travaillé intensément pendant deux jours pour faire le suivi des différents dossiers, donner des orientations constructives aux comités et suggérer des actions dans le but d'obtenir des résultats concrets.

ACTION COLLECTIVE

Entre autres, le Groupe de travail Action collective Québec a convenu de mettre en œuvre un plan de promotion en 2018 pour faire la promotion du Programme Intégrité de l'ACQ, en plus de statuer pour la traduction en anglais de divers documents du Programme afin d'en faire la promotion

au sein de l'Association canadienne de la construction (ACC).

RELATION DU TRAVAIL

De son côté, le Comité des relations du travail a notamment effectué un retour sur la décision arbitrale concernant la dernière ronde de négociation des conventions collectives dans le secteur IC/I. Par ailleurs, il faut souligner qu'au-delà des rencontres statutaires en temps de négociation, le Comité deviendra un comité permanent des

Rendez-vous ACQ en 2018 afin de créer un espace de consultation, de rétroaction et d'information pour nos membres sur des sujets d'actualité et d'intérêts.

FORMATION

Ce Rendez-vous ACQ du mois de mars nous aura également permis de mettre de l'avant que la formation continue sera au cœur de nos préoccupations pour l'année 2018. Au-delà du fait que le CEFACQ a récolté une somme record (mutualisation du 1% obligatoire non utilisé), la mise sur pied d'un projet-pilote de financement des formations régionales, le lancement de la plateforme de formations en ligne, la création d'un nouveau programme de formation pour les dirigeants d'entreprises et l'offre des formations GCR pour le secteur résidentiel sont des gestes concrets que nous poserons au courant de la prochaine année afin de répondre à la demande.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons pris le pouls des entrepreneurs concernant les irritants lors de l'octroi de contrats par les commissions scolaires, en vue d'une rencontre avec l'Association québécoise des cadres scolaires. Les résultats de cette consultation nous permettront d'avoir un argumentaire détaillé lors de nos représentations.

NOUVEAU SITE WEB

Nous aimerions faire une mention spéciale à l'équipe de la Direction des communications et du marketing qui nous a présenté le tout nouveau site Web de l'ACQ. Ce nouveau site Web, plus convivial pour nos membres ainsi que pour le grand public, sera mis en ligne sous peu.

Finalement, nous souhaitons remercier l'ensemble des participants activement engagés dans la défense des intérêts des entrepreneurs. Leur implication est inestimable et fondamentale pour faire avancer les dossiers qui touchent notre industrie.

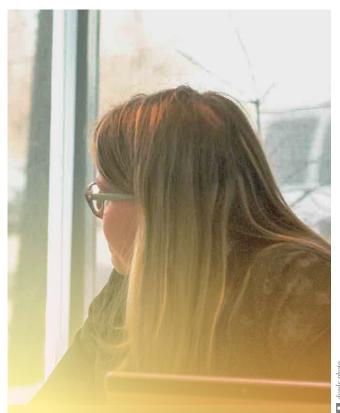
Francis Roy
Président

Luc Bourgoin

Directeur général







Les travaux de ce comité avancent à grands pas et les projets seront fort bénéfiques pour nos membres. **EN EFFET:**



CEFACQLANCE UN PROJET-PILOTE
de financement de formations régionales



2018 LA PLATEFORME

de formations en ligne sera lancée au courant de cette année



3 CAPSULES

DE FORMATION EN LIGNE

concernant les non-conformités identifiées par GCR, seront lancées en même temps que la plateforme de formations en ligne

PROGRESSION DES TRAVAUX

Concrètement, les membres de l'ACQ bénéficieront de nombreux avantages des différents projets en cours.



RÉDUCTION DE COÛT

Le prix des cours en salle sera revu à la baisse pour les membres de l'ACQ



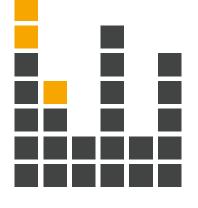
FORMATION À DISTANCE

Contenus de formations spécifiques à l'industrie de la construction disponibles partout au Québec



PROGRAMME DE FORMATION POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES

Une offre de services spécifique aux dirigeants proposant un programme de haut niveau est envisagée. Cette offre sera conçue spécialement pour l'industrie de la construction.



75% Formations en ligne

10%

Programme chefs d'entreprises



UNE NOUVELLE CAMPAGNE

promotionnelle de l'ACQ est en préparation. Le projet a été présenté aux membres du comité. Les employés et les membres de l'ACQ seront informés du lancement de celle-ci le plus tôt possible.



DEUX PROJETS DE LOI

ont retenu l'attention du Comité des affaires publiques.

PROJET DE LOI N°152

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau

Parmi les recommandations proposées en février dernier à l'égard desquelles l'ACQ s'est opposée, rappelons:

- Élargissement des pouvoirs de la CCQ et des personnes autorisées
- Abolition du terme «sciemment » au paragraphe 4 de l'article 122 de la loi R-20
- Intimidation et violence sur les chantiers rapportées par les donneurs d'ouvrage publics
- Prolongation du délai de prescription pour les poursuites civiles.



PROJET DE LOI N°162

Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau

Rappelons les principales recommandations de l'ACQ:

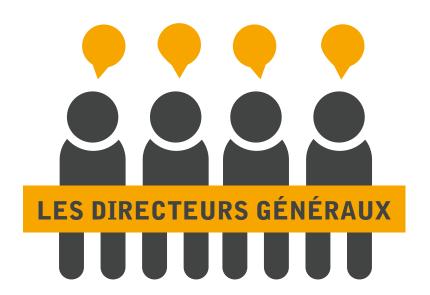
- Formation continue
- Soustraire de la loi
 - Cautionnements d'exécution et de gage main-d'œuvre et matériaux
 - Élargissement des pouvoirs de la CCQ et des personnes autorisées.

Les recommandations de l'ACQ auront de belles retombées pour les membres. L'ensemble de nos recommandations pour le projet de loi 162 a été bien accueilli par le gouvernement et les changements proposés seront apportés à la loi. **ON ÉVITE:**

- De mettre en place un cautionnement d'exécution et de paiement de gages main-d'œuvre et matériaux permanent comme exigence pour obtenir une licence pour tous les entrepreneurs
- De mettre entièrement la responsabilité de l'éventuelle formation permanente sur les épaules des répondants pour les entreprises
- De permettre aux représentants de la CCQ de consulter les cellulaires des entrepreneurs dans le cadre d'une inspection pour la RBQ.







ont discuté de plusieurs dossiers à poursuivre ou à entamer afin d'améliorer le développement, les services et les communications:



SIMDUT

POSSIBILITÉ d'offrir la formation en ligne



PLAN D'ACTION 2018

NOUVEAUX SERVICES résidentiels, marketing et développement



ESPACE ACQ

ET APPLICATION MOBILE amélioration et continuation



TRAVAIL EN RÉSEAU

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME technologique de partage pour les membres du Comité des directeurs généraux

LES RÉSULTATS



430 000 VISIONNEMENTS DE LA CAMPAGNE « BÂTIR AVEC DU VRAI MONDE » dont **80 000** visionnements complets de la capsule



6 641

NOMBRE DE MEMBRES QUE L'ACQ COMPTAIT au 15 mars soit une augmentation de **349** membres depuis la dernière réunion du mois de novembre 2017.







DE BONNESNOUVELLES

ONT ÉTÉ PARTAGÉES DU CÔTÉ RÉSIDENTIEL.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ,

M. RENÉ HAMEL a été invité à présenter à GCR un résumé de son expérience et des démarches entreprises auprès de cette organisation. Il semble que GCR comprend davantage le vécu des entrepreneurs.

UNE PREMIÈRE CAPSULE

DE FORMATION est finalisée concernant le calcul relatif aux points de la cote de performance.

PLUS DE SERVICES SERONT OFFERTS AUX ENTREPRENEURS RÉSIDENTIELS

puisque l'ACQ a fait l'embauche d'une conseillère technique aux services des entrepreneurs résidentiels, M^{me} Sabryna Lépine. Celle-ci peut être rejointe au bureau de l'ACQ Provinciale.





APRÈS AVOIR ÉTABLI

leur planification stratégique, les membres du comité ont déterminé les priorités pour l'année 2018.



LE COMITÉ SOUHAITE

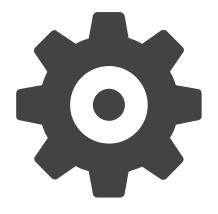
faire des représentations afin que les devis mentionnent pour chaque produit trois équivalences. Cela devrait permettre de faire avancer l'industrie, changer les mœurs et préconiser l'établissement de meilleures pratiques.

CELA PRÉSENTERA DE NOMBREUX AVANTAGES:









OUTILLER LES FOURNISSEURS

sur la façon de faire une demande d'équivalence de produit afin de faciliter les tâches des entrepreneurs, mais aussi des professionnels qui analysent de telles demandes. Également, les fournisseurs pourront obtenir toutes les informations pertinentes en amont.





UN PLAN POUR FAIRE LA PROMOTION

du Programme Intégrité a été présenté aux membres. IL SE DÉCLINE EN TROIS PHASES IMPORTANTES, SOIT:







LA NOTORIÉTÉ

L'ADHÉSION

L'AMPLIFICATION

UN MODÈLE DE PLAN D'ACTION qui vise le maintien du

Programme Intégrité dans le temps a été présenté et sera ajouté à la Trousse Intégrité.

LA TROUSSE INTÉGRITÉ

COMPLÈTE sera traduite en anglais dans le but d'approcher l'Association de la construction du Canada (ACC) afin qu'elle puisse offrir le Programme Intégrité à ses membres du reste du Canada, en mentionnant que celui-ci a été mis sur pied par l'ACQ.



AFIN DE FAIRE CONNAÎTRE

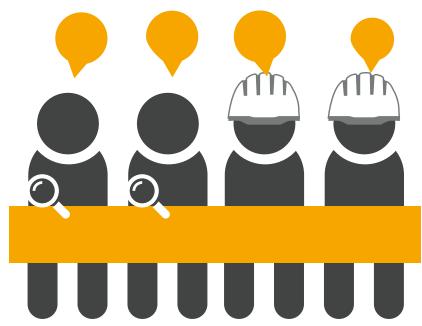
le Programme Intégrité, deux présentations importantes ont eu lieu cette année:

Pour une deuxième année consécutive, le
Programme Intégrité a été présenté à la
promotion 2017-2018 au Mastère Spécialisé
Management global des risques de l'ENSAM
de Paris (École nationale supérieure d'arts
et métiers), dans le cadre d'une visite d'une
semaine à Montréal qui s'inscrit dans le thème
de la gestion des risques.

Le Programme Intégrité (PI) et le Bureau Canadien de Certification Intégrité (BCCI) ont été présentés aux membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval.







DES MEMBRES DU COMITÉ

DE SUPERVISION ONT RENCONTRÉ LE COMITÉ DES ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS.

Cette rencontre visait à faire connaître la position des entrepreneurs spécialisés quant aux demandes provenant du Comité des entrepreneurs généraux concernant de possibles modifications à apporter au Code de soumission du BSDQ.

TANT LES USAGERS

DU BSDQ QUE LES MEMBRES siégeant à des Comités de pratique professionnelle et de discipline (CPPD) vont bénéficier de l'amélioration du traitement des dossiers à la suite de la tenue de la formation des membres siégeant à ces comités.



LES MEMBRES

DU COMITÉ DE SUPERVISION ont élaboré les sujets pertinents et préparé la logistique de la formation qui aura lieu à Trois-Rivières en mai 2018 pour les membres siégeant à des CPPD.







PLAN STRATÉGIQUE 2017-2018:

Le comité se penchera sur la problématique des plans et devis incomplets dans l'industrie de la construction.

Trouver des solutions à la problématique des plans et devis incomplets aidera tous les intervenants d'un projet de construction, du donneur d'ouvrage au fournisseur de matériaux. Des plans et devis complets éviteront litiges, réclamations, coûts supplémentaires et contribueront à améliorer les relations entre les divers intervenants de l'industrie.



DISCUSSION ET RÉFLEXION SUR LA RÉVISION DU CODE DE SOUMISSION DU BSDQ:

Les membres du Comité des entrepreneurs spécialisés se sont entretenus avec des représentants du Comité des entrepreneurs généraux concernant plusieurs problématiques au Code de soumission. Par la suite, les membres du comité doivent faire connaître leur position quant aux modifications proposées par les entrepreneurs généraux auprès du Comité de supervision des activités du BSDQ. Le Comité des entrepreneurs spécialisés rédige présentement sa réflexion finale.

La réflexion sur le Code de soumission du BSDQ est une analyse des situations à problèmes et des solutions à envisager afin de rendre plus harmonieuse la gestion des soumissions sous la gouverne du BSDQ.

65%

POURCENTAGE D'AVANCEMENT

de la discussion et la réflexion sur le Code de soumission du BSDQ.







EN 2018, LE COMITÉ DES RELATIONS DUTRAVAIL

devient un comité permanent des Rendez-vous ACQ et par le fait même, aura l'occasion de consulter et d'informer ses membres de sujets d'actualité et d'intérêts. De plus, ces rencontres permettront de connaître les expériences vécues et subies par les représentants des métiers dans nos secteurs.



LES DISCUSSIONS TENUES LORS DES RENDEZ-VOUS ACQ

ont alimenté et bonifié les mémoires déposés en commission parlementaire et les consultations faites auprès des entrepreneurs ont permis de cibler adéquatement les besoins des entrepreneurs à travers la province du Québec.







PLUSIEURS DOSSIERS

ont retenu l'attention des membres des comités:







MODIFICATIONS ATTENDUES

aux règles d'exposition au bruit sur les chantiers de construction.



PAR CONSÉQUENT,

la tournée d'information provinciale qui a été mise sur pied par l'ACQ sur ces sujets est atendue avec intérêt.







LES MEMBRES ONT AMÉLIORÉ

la grille de taux horaires du personnel assujetti à la loi R-20 et proposent de la modifier en y intégrant la grille: «taux horaires suggérés pour les employés en construction hors R-20».



LE COMITÉ DES ENTREPRENEURS

GÉNÉRAUX a élaboré un formulaire dans le but de faciliter le traitement des demandes de modifications et les coûts associés à celles-ci. En annexe au formulaire, il est souhaité de joindre une grille de taux horaires suggérés ainsi qu'un lexique définissant le contenu de chacun des points afin que le tout puisse être utilisé efficacement.



LE FORMULAIRE

devrait être présenté dans sa version finale lors de la prochaine rencontre du comité en septembre à Saguenay.

TOUS LES TRAVAUX

visant l'amélioration de la grille des taux horaires en ont fait une grille crédible et objective. À cet égard, l'outil développé par l'ACQ est maintenant utilisé par la Société québécoise des infrastructures (SQI) depuis décembre 2017.

L'UTILISATION DE LA GRILLE

de coûts horaires de l'ACQ par les donneurs d'ouvrage permettra de faire reconnaître la valeur réelle des coûts de main-d'œuvre dans le cadre de l'exécution de projets de construction.







LA LÉGALISATION **DU CANNABIS**

a été le sujet d'une conférence lors des Rendez-vous ACQ. Cette légalisation arrive à grands pas et le meilleur conseil à retenir est de s'y préparer:



CRÉER OU METTRE À JOUR

sa politique sur les drogues ou alcools et la faire connaître auprès de ses employés



SENSIBILISER SES EMPLOYÉS AUX DANGERS

et aux conséguences de la consommation de cannabis



RESTER INFORMÉ

des développements jurisprudentiels



REVOIR SES SANCTIONS DISCIPLINAIRES



ACTION PRISE PAR L'ACQ POUR AIDER LES MEMBRES?



TOURNÉE PROVINCIALE D'INFORMATION





NOUS AVONS EU LA CHANCE D'ACCUEILLIR

M. Rodrigue Gibert, nouveau vice-président affaires publiques de l'Association canadienne de la construction de même que M^{me} Mary Van Buren, présidente de l'ACC. Celle-ci a d'ailleurs expliqué les grandes lignes de la planification stratégique de l'ACC.





DES RÉSULTATS CONCRETS POUR NOS MEMBRES

Déjà des résultats concrets pour nos membres se font sentir:

FRANCISATION DES INSTANCES

AMÉLIORATION DE L'IMAGE DE L'ACC

et des communications avec les associations membres

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACC

aura lieu à Montréal les 25, 26 et 27 mai prochains à l'hôtel Hyatt Regency. Un cocktail de bienvenue sera offert par l'ACQ aux participants avec comme invité spécial, l'honorable Amarjeet Sohi, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Tous les membres de l'ACQ sont les bienvenus.







PRÉSENTATION de MM. François Massicotte et Frédéric Lévesque dans le cadre d'un projet parrainé par l'ACQ Laval/Laurentides concernant un projet de développement de système permettant le suivi des paiements dans le cadre d'un projet de construction baptisé « Check Paid ».



LE PROJET EST À L'ÉTAPE

DES CONSULTATIONS auprès de l'industrie et permettrait à tous les intervenants de connaître à quel niveau de traitement chaque demande de paiement se situe dans le cadre de la réalisation d'un projet de construction.



LES PARTICIPANTS ONT DÉMONTRÉ

BEAUCOUP D'INTÉRÊT pour la mise en place d'un tel système, très complémentaire aux différentes solutions législatives et réglementaires visant la réduction des délais de paiement.



CE PROJET PERMETTRAIT DE MIEUX SUIVRE LE FLUX DES PAIEMENTS, de connaître

l'étape de traitement de leur propre demande de paiement et le cas échéant, d'être en mesure d'intervenir adéquatement afin d'être payés plus rapidement.